

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

<b>Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30</b>	Date de convocation : 8 novembre 2022
---	---------------------------------------

<b>Délibération</b>	<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
	<b>Votants :</b>	<b>19</b>
<b>N°B2022_125</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>19</b>
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel**

**PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis**

<b>EXCUSES :-</b>	<b>EXCUSES AVEC PROCURATION: BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri</b>
<b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE: ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), BELART Xavier (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022_122 et N°C2022_123), PY Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022_132)</b>	<b>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-</b>

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture**

**OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Conservatoire à Rayonnement Départemental – Mise en place du dispositif « Class'Art » à destination des écoles Emile Zola et Arago de Narbonne.**

La charte du Ministère de la Culture et de la Communication de 2001 portant sur l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et art dramatique, préconise que les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, contribuent à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

L'offre d'éducation artistique et culturelle du Patio des Arts est riche de plusieurs propositions développées depuis plusieurs années sur le territoire : interventions en milieu scolaire, orchestres découverte, orchestre à l'école, orchestre au collège notamment.

La « classe arts » est un dispositif innovant qui permet la découverte, l'initiation et la pratique croisée des arts plastiques, du chœur et pratiques rythmique et des instruments suivants : violon, alto, violoncelle, contrebasse, accordéon, piano, guitare et percussions. Il s'adresse aux classes de CM1, puis CM2, pour une durée de deux années.

## N°B2022\_125

Il est proposé de déployer le dispositif « classe arts » auprès des écoles Arago et Emile Zola de Narbonne pour les saisons 2022-23 et 2023-24. Ces écoles sont situées dans des quartiers dits « politique de la ville », et permettront d'aller solliciter les financements idoines auprès de la DRAC.

La singularité du dispositif « Classe Arts » réside dans le fait de s'adresser dans le même temps aux classes de CM1 puis de CM2 des deux écoles, sur le temps scolaire, dans les locaux du Patio des arts. Ainsi les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle – rencontrer (des artistes), pratiquer (musique et arts plastiques) et fréquenter (un établissement culturel) sont ici déclinés au sein d'un même dispositif.

L'organisation se décline comme suit :

Intervention d'une heure trente de pratique artistique dispensée par une équipe de 11 enseignants artistiques du Patio des arts.

- En alternance une semaine sur deux, pratique chœur/activités rythmiques et arts plastique pour un groupe,
- Chaque semaine, découverte en semi-collectifs (de 3 à 5 élèves) des instruments suivants : guitare, accordéon, piano, percussions (école Arago), violon, alto, violoncelle, contrebasse (école Emile Zola), puis pratique en tutti.
- Les classes concernées seront accueillies chaque semaine au sein du Patio des arts, sachant qu'une semaine sur deux, les enseignants seront en autonomie avec leurs élèves pour le groupe les élèves chanteurs/plasticiciens.

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver la mise en place du dispositif «Classe Arts» au sein des écoles Arago et Emile Zola de Narbonne pour l'année 2022-2023 et 2023-2024.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

### Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 18/11/2022  
et de sa publication  
le : |PUB|**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

